

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 14 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze mai à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon à huis-clos, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Durant la crise sanitaire liée au COVID-19 et en application de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, la participation du tiers des élus est suffisante pour valider le quorum et les décisions, chaque élu pouvant être détenteur de 2 procurations.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 9  
Pouvoir : 12  
Absents : 6

Date de la convocation : 7 mai 2020

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, GAUTHIER Dominique, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Didier RENAUD.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER  
BEAUVAIS Magali représentée par B MASSONNEAU  
BERGONNIER Pascal représenté par D GAUTHIER  
BOURMAUD Melinda représentée par F LAROCHE  
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU  
CHAINED Jean-Paul représenté par C PIAULET  
ERRAÏSS Malika représentée par F LAROCHE  
INGRASSIA Christine représentée par JF FRAUDEAU  
JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET  
LAGARNAUDIE Jacqueline représentée par L CLAVE  
PHELIPPEAU Gilles représenté par B MASSONNEAU  
SULLI Bruno représenté par L CLAVE

**ABSENTS** : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, Maurice MILLIASSEAU, ROYER Freddy,

**Secrétaire de séance** : Dominique GAUTHIER

### DELIBÉRATION N° 56

**Rapporteur** : Dominique GAUTHIER

#### **OBJET : RÉFECTION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE APPEL A PROJET SOREGIES PATRIMOINE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal est informé de la nécessité de restaurer des vitraux de l'Eglise. En effet, cet ouvrage fait partie du patrimoine bâti historique de la collectivité qu'il convient de maintenir en bon état.

La SOREGIES lance un appel à projets destiné à aider les communes qui sont membres du Syndicat ENERGIES VIENNE à financer un projet de restauration et/ou de valorisation du patrimoine bâti historique, protégé ou non, dont la commune assure la gestion.

Il est proposé de solliciter cette subvention pour réaliser la réfection des vitraux qui est constituée des deux opérations suivantes :

- le vitrail dit « monument au mort » daté de 1920 et réalisé par la maison Lux Fournier de Tours est fortement abîmé. En effet, il présente de fortes déformations (bombements) liées à l'altération des plombs de liaison des vitraux et certaines parties de vitrail sont absentes. Les 3 panneaux les plus bas doivent donc être repris par un maître verrier.

- Les vitraux côté nord nécessitent également d'être rejointoyés en partie basse car ils laissent entrer la pluie par grand vent.

Le montant estimatif des travaux de restauration s'élève à **9 200,00 € HT**, soit 11 040 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à ces travaux et de répondre à l'appel à projet de la SOREGIES intitulé « SOREGIES-PATRIMOINE » en déposant une demande de subvention pour le financement à hauteur de 5 000€ de ce projet de réfection des vitraux de l'Église.

**VU** l'appel à projet de la SOREGIES intitulé « SOREGIES-PATRIMOINE »,

**Considérant** la nécessité de procéder aux travaux de réfection des vitraux de l'Église dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine bâti,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de procéder aux travaux de réfection des vitraux de l'Église pour un montant total estimatif de 9 200,00€ HT ;
- **décide**, pour cette réalisation de répondre à l'appel à projet de la SOREGIES en sollicitant une subvention dans le cadre de « SOREGIES-PATRIMOINE »;
- **charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le : *15 mai 2020*  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le *15 mai 2020*

